

## 1.6 Mouvements de main-d'œuvre

En 2019, en France métropolitaine, les **entrées** en contrat à durée déterminée (CDD) dans les établissements du champ privé hors agriculture représentent en moyenne 110,4 % de leur effectif salarié (figure 1). Le **taux d'entrée** en CDD demeure ainsi à un niveau comparable à celui des trois années précédentes mais environ 60 points au-dessus de celui de 2007. En effet, les entrées en CDD se sont multipliées, notamment du fait d'une diminution de la durée moyenne de ces contrats. Les embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) ont beaucoup moins augmenté et ont été plus sensibles à la conjoncture. Le taux d'entrée en CDD ou CDI est passé de 71,1 % en 2007, à 131,1 % en 2019, essentiellement du fait d'une utilisation accrue des CDD très courts (de moins d'un mois).

La hausse du **taux de sortie**, de 65,1 % en 2007 à 129,9 % en 2019, est également due à la multiplication des CDD très courts. Sur cette période, le taux de sortie de CDI a modérément crû, passant de 17,1 % en 2007 à 19,7 % en 2019, tout comme celui pour fin de CDD de plus d'un mois (17,3 % en 2019, soit + 6,7 points par rapport à 2007). En revanche, le taux de sortie pour fin de CDD très courts a fortement augmenté entre 2007 et 2016 (+ 58,1 points), avant de baisser très légèrement pour s'établir à 89,5 % en 2019. La part des CDD très courts dans l'ensemble des CDD arrivés à terme s'est ainsi nettement accrue entre 2007 (75,8 %) et 2016 (84,6 %), avant de s'infléchir légèrement en 2019 (83,8 %).

Les ruptures de CDI sont majoritairement des démissions (42 % en 2019). Avec la reprise de l'emploi salarié privé depuis 2015,

le taux de démission a augmenté entre 2015 et 2019 (+ 2,5 points), tout comme le taux de fin de période d'essai (+ 1,8 point) (figure 2). La baisse du taux de licenciements économiques (- 0,2 point) a très légèrement limité la hausse d'ensemble.

La multiplication des CDD très courts est concentrée dans le tertiaire. Dans ce secteur, pour 100 emplois salariés, 140,2 recrutements sont réalisés en CDD en 2019, contre 68,2 en 2007 (figure 3). En outre, la part des CDD très courts dans les CDD arrivés à terme s'y est nettement accrue, passant de 78,2 % en 2007 à 86,2 % en 2016, avant de s'établir à 85,4 % en 2019 (figure 4). À l'inverse, les taux d'entrée en CDD sont bien inférieurs et plus stables dans l'industrie manufacturière (16,2 % en 2007 et 16,0 % en 2019) et la construction (18,2 % en 2007 et 20,6 % en 2019) : ces secteurs ont habituellement davantage recours à l'intérim. Dans ces deux secteurs, les recrutements en CDD sont essentiellement réalisés sur des durées de plus d'un mois (environ 60 % pour l'industrie et 75 % pour la construction). Enfin, les taux d'entrée et de sortie pour les CDI sont plus faibles dans l'industrie (12,0 % dans les deux cas) que dans le tertiaire (22,3 % et 21,2 % respectivement en 2019) et dans la construction (23,4 % et 21,4 %).

En 2019, la part de CDD très courts dans les CDD arrivés à terme est un peu plus élevée dans les établissements de 50 salariés ou plus (84,8 %) que dans les établissements de plus petite taille : 83,6 % dans ceux qui ont entre 10 et 49 salariés et 82,7 % dans ceux de moins de 10 salariés. ■

### Avertissement

Depuis mi-2015, les données de mouvements de main-d'œuvre (MMO) ont pour source les déclarations sociales nominatives (DSN). La reconstitution des MMO avec cette source demande un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à être modifié dans le temps et causer des révisions de séries. Les données présentées dans cette fiche ne sont donc pas comparables avec celles des précédentes éditions.

### Définitions

**Entrées** : embauches en contrat à durée déterminée (CDD) et en contrat à durée indéterminée (CDI).

**CDD** (contrats à durée déterminée) : comprennent ici les contrats en alternance et les contrats aidés.

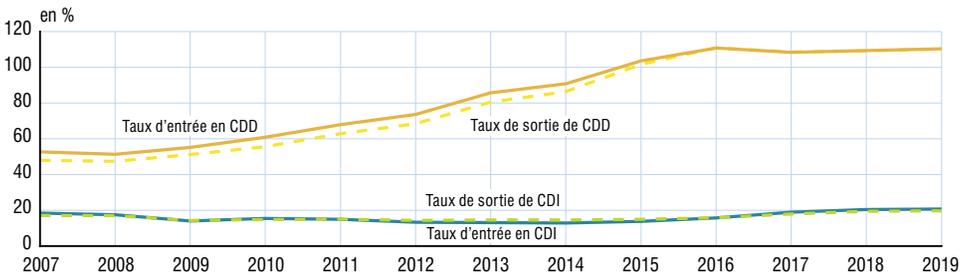
**Taux d'entrée, taux de sortie** : rapporte le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) sur la période au nombre moyen de salariés sur la période.

**Sorties** : fins de CDD, démissions, licenciements économiques et pour motif personnel, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite, ou autres cas.

### Pour en savoir plus

- « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses* n° 026, juin 2018.
- « Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique », *Document d'études* n° 221, Dares, juin 2018.

## 1. Taux d'entrée et taux de sortie en CDD et CDI de 2007 à 2019

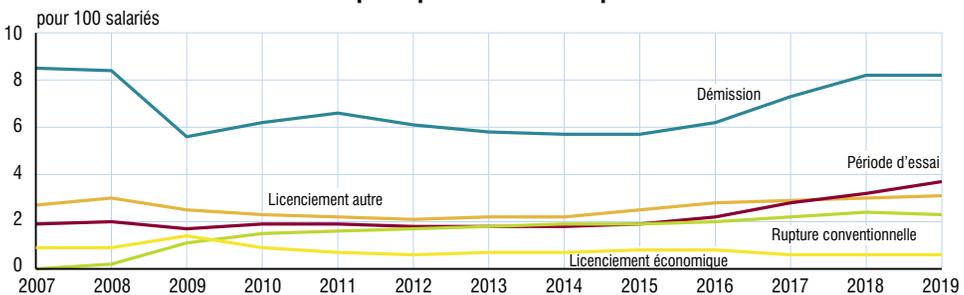


Note : les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Champ : France métropolitaine, établissements du champ privé (hors agriculture, hors intérim).

Source : Dares, MMO, données rétroalées avant 2016.

## 2. Taux de sortie en CDI selon les principaux motifs de rupture de 2007 à 2019



Note : les sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Champ : France métropolitaine, établissements du champ privé (hors agriculture, hors intérim).

Source : Dares, MMO, données rétroalées avant 2016.

## 3. Mouvements de main-d'œuvre selon les caractéristiques des établissements en 2019

	Taux d'entrée			Taux de sortie			Part de CDD très courts		
	Ensemble	CDD	CDI	Ensemble	CDI	Fin anticipée de CDD	CDD arrivés à terme (a)	dont CDD très courts (b)	(b)/(a)
<b>Ensemble</b>	<b>131,1</b>	<b>110,4</b>	<b>20,7</b>	<b>129,9</b>	<b>19,7</b>	<b>3,4</b>	<b>106,8</b>	<b>89,5</b>	<b>83,8</b>
Moins de 10 salariés	172,2	142,9	29,3	167,6	26,0	5,6	136,0	112,5	82,7
10 à 49 salariés	129,4	105,7	23,8	128,8	23,3	3,5	102,0	85,2	83,6
50 salariés ou plus	111,8	97,1	14,7	111,8	14,5	2,2	95,2	80,7	84,8
<b>Par secteur</b>									
Industrie	28,0	16,0	12,0	27,4	12,0	1,9	13,5	5,4	39,9
Construction	44,0	20,6	23,4	41,0	21,4	3,7	15,9	4,2	26,6
Tertiaire	162,6	140,2	22,3	161,4	21,2	3,7	136,5	116,6	85,4

Note : les sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. Les contrats très courts correspondent aux contrats de moins d'un mois.

Champ : France métropolitaine, établissements du champ privé (hors agriculture, hors intérim).

Source : Dares, MMO.

## 4. Part de contrats très courts dans les CDD arrivés à terme de 2007 à 2019



Champ : France métropolitaine, établissements du champ privé (hors agriculture, hors intérim).

Source : Dares, MMO, données rétroalées avant 2016.